

# COVID-19 (Coronavirus)

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean



## INFOLETTRE N° 27 - 3 avril 2020 - 11h30

### État de situation

#### Fermeture de la circulation

non-essentielle entre les régions

#### Retour en classe prévu

1er mai

#### Centres commerciaux, salles à manger des restaurants, salons de coiffure et d'esthétique

Fermeture jusqu'au : 1er mai

### Tables des matières

Télétravail   Consignes et modalités de priorisation	1
Guide RH pandémie   Mise à jour	1
Demandes   Nouvelles orientations	2
Intervention   Évaluation du risque	2
Intervention   Mesures concernant les agents de sécurité	2
Femmes enceintes   Ligne téléphonique d'information	3

## Ressources informationnelles

### Télétravail | Consignes et modalités de priorisation

En raison des circonstances entourant la COVID-19, le nombre de demandes relatives à de l'équipement informatique permettant une connexion à distance, a connu une très forte augmentation au cours des derniers jours. Cet achalandage requiert une priorisation des demandes.

Une note faisant référence à ces **critères de priorisation** a été déposée dans l'espace professionnel de la page COVID-19 du site web. Cette note fait également état des **consignes à respecter en ce qui concerne l'utilisation de l'équipement informatique** nécessitant une connexion à distance. Nous vous invitons à en prendre connaissance : [en cliquant ici](#).

## Ressources humaines

### Guide RH pandémie | Mise à jour

Un guide de gestion des ressources humaines a été élaboré pour soutenir les gestionnaires dans le cadre de la pandémie.

Vous pouvez accéder à la **mise à jour (en date d'aujourd'hui)** de ce guide en suivant [ce lien](#).

## Prévention et contrôle des infections

### Demandes | Nouvelles orientations

Veillez prendre note que des changements ont été apportés sur la façon d'adresser les demandes relatives à la prévention et contrôle des infections (PCI).

Pour toutes les demandes urgentes nécessitant une réponse immédiate, telles que: la prise en charge et le suivi d'un usager en isolement (statut de porteur...) ou qui nécessite un isolement pour problématique infectieuse, faire signaler la conseillère de garde en PCI via la téléphoniste.

Pour toutes les autres demandes, y compris celles concernant la COVID-19, vous devez maintenant faire parvenir un courriel détaillé au Service de PCI via l'adresse courriel suivante : [02ciussss.prevention.infections@ssss.gouv.qc.ca](mailto:02ciussss.prevention.infections@ssss.gouv.qc.ca)

Ce nouveau fonctionnement, effectif dès maintenant, permettra de prioriser certaines demandes et de répondre à tous de façon optimale.

Il est à noter que toutes les demandes qui ont été reçues par la PCI jusqu'à présent seront prises en compte et traitées selon l'ordre de priorisation.

## Guides et outils

### Intervention | Évaluation du risque

L'Institut national de santé publique du Québec a élaboré un outil pour guider l'intervention dans le contexte de la pandémie. Vous pouvez accéder à cette matrice d'*Évaluation du niveau de risque d'exposition des travailleurs de la santé lors de soins à un cas confirmé COVID* : [en cliquant sur ce lien.](#)

### Intervention | Mesures concernant les agents de sécurité

L'Institut national de santé publique du Québec propose des recommandations intérimaires concernant des mesures préventives pouvant être adoptées par les policiers et agents de sécurité exposés à des cas potentiels de COVID-19.

Ainsi, en cas d'intervention auprès d'une personne ou d'un groupe :

1. Dans la mesure du possible, **garder une distance minimale de 2 mètres** avec les personnes, ou **réduire la durée d'intervention, si à moins de 2 mètres** :
  - Une intervention à 2 mètres des personnes ne nécessite pas de mesures supplémentaires;

- Une intervention brève (moins de 10 à 15 min.) à moins de 2 mètres avec la personne, ne nécessite pas de mesures supplémentaires (p. ex. : constat de vitesse). Veiller au **lavage des mains** après l'intervention.
2. Si la situation risque de nécessiter une **intervention longue (plus de 10 à 15 min.)** ou une intervention brève avec un **niveau d'agressivité élevé** (p. ex. : crachat, morsure), qui doit se faire **à moins de 2 mètres** des personnes (les activités de bertillonnage et de passation d'alcootest font partie de cette catégorie, s'il est impossible de maintenir la distance de 2 mètres ou plus) :
- Porter un **masque de procédure (chirurgical), une protection oculaire et des gants**;
    - Une visière qui recouvre entièrement le visage jusqu'au menton pourrait être envisagée, en remplacement de la protection oculaire;
  - Retirer les gants, la protection oculaire et le masque chirurgical de façon sécuritaire et en disposer dans une poubelle fermée (si disponible sur place) ou dans des contenants ou sacs refermables, réservés à cet effet, puis les jeter à l'arrivée au poste;
  - **Désinfecter l'équipement réutilisable** (p. ex. : protection oculaire, si réutilisable) avec un produit adapté à l'équipement;
  - Veiller au **lavage des mains** ou utiliser une solution hydroalcoolique après l'intervention.

Vous pouvez accéder au document complet de l'INSPQ : [en vous rendant ici](#).

## Ressources

### Femmes enceintes | Ligne téléphonique d'information

Un nouvelle ligne téléphonique d'information dédiée aux femmes enceintes est disponible en composant le 1 833 612-0617.

Cette ligne téléphonique permet de répondre à leurs interrogations sur les habitudes de vie liées à la grossesse, sur la préparation à l'accouchement, l'allaitement et l'alimentation de l'enfant, ou sur l'adaptation à la parentalité pendant la grossesse et après la naissance. Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8 h à 16 h. Une infirmière sera en mesure de répondre à leurs questionnements et préoccupations.

## OÙ S'INFORMER ?

- **La foire aux questions**

La foire aux questions couvre un large éventail de thèmes en lien avec la COVID-19 (symptômes, mesures de prévention, questionnements relatifs aux conditions de travail, etc.) [Cliquez ici](#) pour avoir accès. Cet outil est mis à jour régulièrement en fonction des besoins du personnel.

- **Le site Web du CIUSSS [santesaglac.gouv.qc.ca](https://santesaglac.gouv.qc.ca)**

Pour tout savoir sur l'évolution de la situation et les messages à la population :

<https://santesaglac.gouv.qc.ca/conseils-sante/maladies-infectieuses/coronavirus/>

- **L'intranet régional et la section *Professionnels de la santé* du site Web du CIUSSS**

Pour tout savoir sur les différentes actions en cours dans notre organisation, les recommandations en vigueur, les communiqués internes et les outils à faire imprimer :

<https://intranet-ciusss.reg02.rtss.qc.ca/groupes/coronavirus-covid-19>

<https://santesaglac.gouv.qc.ca/coronavirus-covid-19/pour-les-professionnels-de-la-sante-du-territoire/>

- **Groupe Facebook Employés du CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean**

Devenez membre du [groupe Facebook destiné aux employés du CIUSSS du](#)

[Saguenay–Lac-Saint-Jean\(groupe officiel\)](#). Ce groupe est un endroit d'échange principalement dédié à la COVID-19. De l'information y est publiée en continu.

\* **Tous les outils sont également déposés sur le Portail des gestionnaires.**

## PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (PAE)

Il est normal de vivre de l'anxiété ou des situations personnelles ou professionnelles difficiles dans un tel contexte. Vous pouvez joindre le PAE au numéro suivant :

**418-690-2186**